

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1247 promulguant en Côte Française des Somalis :

n° 1247

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

17 décembre 1952

Numéro JO

n° 14 du 22/12/1952

Date du numéro

22 décembre 1952

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

**Vu** la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 portant création du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° Le décret du 15 décembre 1952 approuvant deux délibérations du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, en date du 16 octobre 1952, abrogeant la taxe sur les transactions et instituant une taxe intérieure de consommation ; 2° Le décret du 15 décembre 1952 approuvant une délibération du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, en date du 17 octobre 1952, modifiant le code général des impôts directs et taxes assimilées; 3° Le décret du 15 décembre 1952 approuvant une délibération du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, en date du 17 octobre 1952, supprimant l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ; 4° Le décret du 15 décembre 1952 approuvant une délibération du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, en date du 17 décembre 1952, modifiant l'assiette des droits d'enregistrement (mutations à titre gratuit) ; 5° Le décret du 15 décembre 1952 approuvant une délibération du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, en date du 17 décembre 1952, modifiant l'impôt du timbre.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur  
N.

**SADOUL**